

**PROPOSITIONS CFDT PACA  
BILATERALE AVEC LE PREFET DE REGION DU 8 OCTOBRE 2019**

**Etre au rendez-vous de la forte demande d'apprentissage et de l'augmentation des inscriptions pour reprise d'étude sur Parcours Sup ;**

- Si la réforme va dans le bon sens, il faut trouver une manière **d'inciter les employeurs à embaucher des apprentis**, notamment sur les premiers niveaux de qualification.
- Maintenir **un haut niveau de l'enveloppe** de financement de l'apprentissage.

**Résoudre le problème des offres d'emploi non pourvues faute de compétences disponibles idoines ;**

- Mettre un accent sur **les formations de savoir de base**. Une remise a niveau est souvent nécessaire en amont des formations plus qualifiantes
- En région 300000 personnes sont en difficultés face à l'écrit 1/10, il est important de **maintenir le financement de centre ressource illettrisme**.
- **Faire reculer le poids de l'appartenance sociale sur la réussite scolaire**.
- Investir dans **les politiques publiques d'éducation populaire**.
- Développer une culture d'écoute des aspirations individuelles dans l'éducation, l'orientation et la formation tout au long de la vie.
- Faire du **compte personnel de formation** un levier d'éducation permanente autant que d'adaptation aux métiers.
- Avec les acteurs en transition énergétique, intégrer l'analyse partagée de l'évolution des besoins en emplois, compétences et qualifications **permettant d'adapter l'offre de formation**.

**Lever les freins périphériques à la reprise de l'emploi (logement, garde d'enfants, mobilités) ;**

- ✓ **Logement : Un plan MARSHAL pour des logements dignes**
- **Encadrer les loyers** dans les zones tendues

- **En finir avec les logements indignes et les passoires énergétiques** en finançant leur rénovation et en interdisant à terme leur mise en location
- **Investir massivement dans le logement social** et très social avec l'objectif de mixité sociale, notamment en revenant sur les ponctions HLM
- **Revenir sur les coupes opérées sur les APL** depuis 2017

**Renoncer à toute baisse du budget global de la rénovation et garantir une montée en puissance du budget dédié sur les années à venir.**

**En parallèle, il est nécessaire d'assurer le développement du service public de la performance énergétique de l'habitat.**

**Mieux protéger les locataires en supprimant la baisse de 5 euros par mois pour tous les bénéficiaires et en réindexant les APL sur l'inflation.**

**Rétablir l'APL accession** pour favoriser le parcours résidentiel et libérer des logements HLM et du parc privé.

**Réinstaurer la TVA à 5,5% pour la construction et la rénovation de HLM.**

**Financer un ambitieux plan de relance du Logement.**

✓ **Mobilité**

**Les inégalités territoriales mettent notre pays sous tension. Zones rurales, périurbaines ou quartiers populaires en périphérie des villes, les disparités d'accès aux services publics ou à l'emploi sont au- jourd'hui une question de survie pour de nombreux territoires.**

- **Transformer la prime à la conversion en prime à la mobilité**, permettant pour ceux qui le souhaitent d'en bénéficier pour financer un mode de transport alternatif à la voiture (train, vélo, covoiturage).
- **Fixer la fin de vente des véhicules essence / diesel** neufs à un horizon compatible avec l'Accord de Paris.
- **Réengager l'État dans le maillage ferroviaire du territoire**, pour lutter contre le dérèglement climatique et les fractures territoriales.
- **Faire respecter l'obligation de plans négociés de mobilité** dans les entreprises / administrations et les territoires.

- Instaurer le droit pour tous les salariés de bénéficier du **remboursement employeur pour les frais de covoiturage ou de vélo** liés aux trajets domicile-travail

### **Accompagner les transformations territoriales (Territoires d'industrie, Contrats de transition écologique) ;**

**Créer des budgets participatifs au niveau local** pour organiser la transition : 10 milliards de l'État, 10% du budget des collectivités locales, 10% du budget de l'ANRU.

**S'engager résolument** dans les énergies renouvelables et les économies d'énergie, créatrices d'emplois non-délocalisables.

**Garantir l'accompagnement des salariés et des entreprises** quant aux conséquences de la transition écologique sur l'emploi.

#### **Résolution Générale CFDT PACA 2019 « Promouvoir les Contrats de Transition Écologique (CTE).**

*Fos sur Mer en est la preuve par l'exemple. L'Union régionale CFDT Paca en partenariat avec le Cabinet SYNDEX et l'Union départementale des Bouches-du-Rhône a commencé un travail de recherche sur une intervention possible. Les fédérations FGMM, FGTE et FCE se sont jointes à nous pour élaborer, dans un premier temps, un état des lieux. Après de longues réflexions, nous nous sommes dirigés vers un Contrat de Transition Écologique (CTE).*

*Cette initiative doit permettre de transformer les contraintes liées aux principales émissions industrielles de gaz polluants du Golfe de Fos (sidérurgie, raffineries, pétrochimie, cimenteries, transports par camions entre le Port et le complexe industriel de Fos) en opportunités environnementales, sanitaires ainsi qu'économiques et sociales.*

*La transition juste, que la CFDT veut impulser grâce au CTE, vise à protéger la santé des populations riveraines et à créer des dynamiques emplois-compétences favorables à la sécurisation des parcours professionnels des travailleurs et à l'insertion des demandeurs d'emploi du territoire. »*

**Permettre l'écologie du quotidien (50% Bio dans les cantines, recyclage du plastique, gestion des déchets...)** ;

**Généraliser les repas bio** dans les établissements publics et privés.

**Favoriser l'accès aux produits locaux éco-responsables** en organisant les circuits courts sur les territoires.

**Mettre en place une véritable solution de gestion des déchets** qui soit généralisée sur l'ensemble de la région.

**Accompagner la rénovation thermique des logements.**

Mesure n°1 du Pacte du pouvoir de vivre

**En finir avec les logements indignes et les passoires énergétiques en interdisant à terme leur mise en location**

Propositions CFDT :

- **Interdire toute nouvelle mise en location d'un bien d'étiquette F ou G dès 2021.** L'obligation s'étendra à toutes les locations en 2025 grâce à la modification du décret décence.
- **Mettre en place le grand service de la rénovation thermique** prévue dans la loi avec la mise en place d'un guichet unique local en charge de la sensibilisation, de la mobilisation des acteurs locaux et de la garantie d'un service de qualité rendu à la population.
- **Garantir un accompagnement effectif** des ménages les plus modestes sur les territoires en renforçant l'accompagnement global (juridique, technique, administratif et si nécessaire social) avant, pendant et après les travaux.
- **Investir massivement dans la rénovation thermique des logements** pour atteindre les 500 000 rénovations annuelles prévues par la loi (dont la moitié pour des ménages modestes) et, parallèlement, augmenter les dispositifs d'aide à la facture pour les ménages en situation de précarité

## **POUR L'ENSEMBLE DES MESURES ADOPTEES**

**Mettre en place sur la région une instance de suivi** des mesures pour les organisations ayant contribuées au dispositif

**Permettre une solution de financement** du suivi de ces mesures (Analyse, organisation des instances, participation des organisations, ...)